

d'Orléans ne voit que la reconnaissance de son droit, et il déclare nul un serment forcé.

Le deuxième prétendant est le duc de Bourbon, le chef de sa branche, le frère aîné du mari de la régente. Il est vieux et perclus de goutte; mais il rappelle les vertus de sa race; il passe pour habile, et la haine de Louis XI le recommande à l'amour de la noblesse et d'une partie du peuple.

De ces deux rivaux, Louis est le plus dangereux. Jeune, beau, passionné, son caractère est franc et généreux. Il fut élevé avec soin par Marie de Clèves sa mère; mais il s'est montré indocile, jusqu'à la révolte, au joug de l'éducation. Ce jeune prince néglige un esprit faible, qu'il devrait cultiver, pour ajouter sans cesse la perfection de tous les exercices du corps à l'élégance de sa taille, à la grâce de ses traits, enfin à tous les dons que la nature a prodigués à sa personne.

A tant de dehors brillants, aux avantages également extérieurs de sa naissance, ajoutez l'enivrement d'un sang de vingt-deux ans; concevez les premiers élans d'indépendance d'un jeune homme fougueux, qui vient d'échapper à un long et dur esclavage, et ne vous étonnez plus de voir le caractère facile de ce prince s'abandonner, d'abord sans mesure, à ses passions

et à celles de la jeune noblesse qui l'entoure. Néanmoins, aux yeux des observateurs attentifs, une certaine honte perce au travers de ses fougues; il ne leur cède qu'avec remords. Loin d'être un fanfaron de vices, dans la double rougeur de débauche et de pudeur qui le colore, la pudeur domine. Elle habite le fond de son cœur, le reste n'est qu'à sa superficie, dans son sang seulement; quelques bouillonnements de plus, et cette écume jetée au dehors laissera à découvert l'âme douce, chevaleresque et généreuse de ce prince, auquel le peuple doit un jour donner le nom de père.

Jusqu'à-là, c'est en désordres, en débordements de jeunesse qu'ont éclaté ses passions; mais la mort de Louis XI, les conseils de l'habile et audacieux Dunois, ceux du judicieux George d'Amboise, évêque de Montauban, l'appui du duc de Bretagne son parent, du vicomte de Narbonne, son beau-frère, du comte d'Angoulême, son cousin (le père de François I<sup>er</sup>), enfin, celui de toute la jeune noblesse qui l'adore, leur ont ouvert de nouvelles routes. Il leur faut désormais la régence; par elle il soutiendra ses droits au duché de Milan, et il pourra répudier Jeanne de France, dont l'odieuse difformité l'humilie. Il est donc doublement ennemi de Madame; et, sans chercher une cause douteuse et roma-

nesque à leur haine mutuelle, cette rivalité de prétentions, ces desseins ambitieux, et cette aversion de beau-frère, suffisent.

Tels sont les trois principaux personnages de l'une des scènes les plus importantes de ce nouveau drame. La cour en est le théâtre. Les trois contendants s'y trouvent en présence : Madame à la tête de tout ce qu'elle a pu conserver de l'administration de son père, et les deux princes, chacun entouré d'un parti nombreux et puissant. Mais l'un fait contre-poids à l'autre. Ajoutez à cela le caractère de la régente et la force d'un gouvernement tout organisé, dans lequel vibrent encore les ressorts si vigoureusement trempés de l'autorité de Louis XI.

C'est pourquoi, malgré la rudesse de ces temps, les princes ont d'abord recours à l'adresse plutôt qu'à la violence. De son côté, Madame craint de compromettre, par des négociations, un rang qu'elle veut qu'on suppose inattaquable. Mais elle verse des flots de faveurs et d'honneurs dans les mains de ses deux rivaux. Elle sonde ainsi la profondeur de leur ambition. Elle espère la combler, elle se flatte que la jeunesse légère et dissipée de l'un et que la vieillesse souffrante et fatiguée de l'autre s'en rassasieront.

Le duc de Bourbon est donc nommé connétable et lieutenant-général du royaume; le duc

d'Orléans reçoit le gouvernement de Paris, de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Brie, et Dunois, son favori, celui du Dauphiné qu'on rachète à Miolans. Mais, pour qui prétendait à tout, ces parts, quelque grosses qu'elles fussent, ne suffirent point. Les deux princes avaient encore obtenu l'entrée au conseil; ils ne s'en servent que pour le remplir de leurs partisans et de leurs intrigues. Toutefois, contenus et dominés par l'habileté de Madame sur ce terrain, ils en changent. Le pernicieux esprit de la féodalité, et malheureusement celui des partis politiques de tous les temps, les inspire, et ils appellent l'étranger au secours de leur ambition.

Les ennemis de la France, auxquels ils voulurent s'associer, furent, d'une part, Maximilien, archiduc d'Autriche, prince des Pays-Bas par son mariage avec Marie, héritière de cette Bourgogne qu'il convoitait encore; et de l'autre, le duc de Bretagne, dernier grand vassal, dont l'indépendance ne se perpétuait que grâce à nos discordes intestines. D'autres furent tentés; les coupables intrigues du fils du fameux Dunois eussent rappelé sur la France jusqu'à l'Angleterre. Mais les temps ne convinrent pas. Maximilien, en guerre avec les Flamands, n'était point disponible. Le monstre britannique, l'assassin de ses neveux, l'usurpateur Gloucester,

n'était occupé qu'à conserver le fruit de ses crimes. Quant au duc de Bretagne, le vil moyen qu'essaya Pierre Landois, son ministre, prouve sa faiblesse. Ce misérable, s'appuyant de quelques faussaires, essaya sourdement de prouver que Charles VIII n'était qu'un enfant supposé de Charlotte de Savoie, un bâtard de Louis XI, et, comme tel, usurpateur du trône de son père.

Madame opposa à ces efforts impuissants de ses ennemis son habileté. Elle maintint, suivant les derniers conseils de son père, la paix extérieure. Elle prévint les princes dans leurs pratiques, alors moins criminelles qu'elles ne l'eussent été un siècle plus tard; elle les gagna de vitesse en s'assurant du prince d'Orange, par la restitution de ses biens de Franche-Comté; du duc de Lorraine, en le rappelant de Venise, dont il commandait les armées, et en promettant insidieusement à ce vainqueur de Charles-le-Téméraire, à ce petit-fils du roi René, de lui rendre l'héritage de son grand-père. Durfé, Poncet de la Rivière, Philippe de Savoie, comte de Bresse, et cent autres encore, furent rappelés de l'exil et dédommagés de leur longue disgrâce.

Décontenancés dans leurs alliances, ou étrangères, ou intestines comme dans le conseil, plutôt que de se résigner, les princes, emportés par cette passion jalouse et haineuse dont les

partis sont possédés, se précipitent dans le plus grand de tous les dangers pour y entraîner leur rivale; ils se jettent dans les bras de leur plus constant ennemi; ils osent en appeler au peuple, aux états-généraux, à l'opinion publique, enfin!

La dame de Beaujeu, effrayée, leur rappelle vainement les états de Gand et de Londres! Ici, le parlement sanctionnant le meurtre, l'usurpation, et lui décernant la couronne! A Gand, les états tyrannisant leur princesse Marie de Bourgogne, la retenant prisonnière, et, malgré ses pleurs et ses supplications, faisant brutalement tomber à ses pieds la tête de ses ministres!

Elle leur montre le peuple commençant à sentir sa force par sa réunion dans les villes, par ses franchises, par l'appauvrissement de la noblesse, par l'invention de la poudre, si fatale aux châteaux forts et à ces armures de fer, autres forteresses mobiles, qui, jusque-là, avaient fait des nobles une espèce réellement à part!

« Puisque les princes aspiraient au pouvoir, pour-  
 « quoi le compromettre? pourquoi livrer à la  
 « colère d'un peuple écrasé d'impôts, le jeune  
 « successeur d'un despote abhorré? Qui prendra  
 « sa défense? Sera-ce un clergé dépouillé de ses  
 « prérogatives? des grands persécutés, torturés?

« une noblesse ruinée par des appels continuels, « et réduite au désespoir! »

Ainsi, tremblante à la seule pensée des états-généraux, Madame s'efforçait de détourner un danger qui, dès-lors, paraissait effrayant pour l'autorité royale. Mais rien n'arrêtant les princes, elle craint que le peuple trompé ne voie plus qu'en eux ses protecteurs. C'est pourquoi elle cède; et Tours, ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 1584, sont le lieu et l'époque qu'elle désigne pour la réunion de cette mémorable assemblée.

Aussitôt, les princes transportent leurs intrigues dans les assemblées provinciales; la cour redevient calme, et la régente s'empresse de combler le court intervalle qui la sépare d'une si grande crise, par une foule de grâces, de restitutions et d'économies, qu'elle sait devoir plaire au peuple. Elle veut ainsi lui montrer qu'au génie de la tyrannie a succédé un pouvoir tutélaire! Elle prévient le cri de détresse et de vengeance qu'elle prévoit et que déjà elle croit entendre. Elle se hâte surtout, avant de comparaître devant la nation, de vider ses mains des pleurs, de l'or et du sang qu'y laissa son père.

C'est pourquoi elle ouvre les prisons, elle rappelle les exilés, elle réduit d'un quart les impôts de cette année; et, malgré les pressantes et der-

nières recommandations du feu roi en faveur de deux délateurs et assassins publics, ses plus chers amis, Olivier-le-Dain et Jean Doyrac, tous deux sont livrés aux tribunaux.

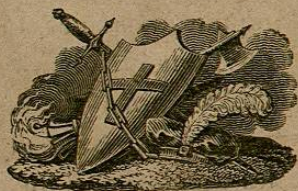
Ce qui étonne, c'est qu'au milieu de tant de forfaits il ne fut question, pour Olivier, que d'un seul crime, sur quoi il fut conduit au supplice. Il est vrai que, pour celui-là, il ne put se prévaloir de la complicité de Louis XI. Il s'agissait d'un adultère arraché à une dame au prix de la grâce de son mari arrêté sans motif, et que néanmoins le scélérat fit noyer secrètement pour s'assurer, sur ce lit de mort, une plus longue et plus tranquille jouissance. Lui et son complice, un certain Daniel, furent donc pendus. Quant à Doyrac, convaincu de délation, il fut banni du royaume; mais, avant de l'en chasser, on lui coupa les oreilles, et il fut fouetté publiquement à Paris et à Mont-Ferrant, lieu de sa naissance.

Le médecin Cottier fut forcé de restituer cinquante mille écus et les terres qu'il avait arrachées aux dernières terreurs du roi mourant. Il ne lui resta qu'une petite maison, dans laquelle il se consola de la perte d'une si grande fortune par un calembourg<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il écrivit sur sa porte *Abri-cotier*.

D'autres réparations furent faites au peuple. Elles se retrouveront dans le discours d'ouverture des états. C'était pour leur plaire qu'on s'était empressé de prendre ces mesures, le chancelier n'eut garde de les passer sous silence.

LE COMTE DE SÉGUR.



## LES CHARMES DE LA PATRIE.



Je vais revoir cette terre chérie,  
J'irai mourir où j'ai reçu le jour;  
Que je vous plains, vous chez qui la patrie  
N'éveille pas un sentiment d'amour!

Champs fortunés des jeux de notre enfance,  
Semez pour nous de tendres souvenirs;  
Vous nous offrez la double jouissance  
De nos premiers, de nos derniers plaisirs.

Tout ici-bas ressent la sympathie  
Qui nous rappelle où fut notre berceau;  
Heureux penchant qui fait aimer la vie,  
Et prête un charme aux horreurs du tombeau!

Dans les ennuis d'une trop longue absence,  
J'aime à rêver à mes anciens plaisirs;  
Mon cœur renaît, ma muse est l'espérance,  
Et je jouis en chantant mes desirs.

HORTENSE.

